



DEMANDE D'AUTORISATION
D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

DÉBIT DE BOISSONS DE 2^{ÈME} CATÉGORIE

Madame le maire,

Je soussigné(e) (1) Mme REVOL Sandrine, Représentante de l'association BALM' DANSE chez Jean Brocard 33 route des vieux Rols 74330 LA BALME DE SILLINGY
ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334 du Code de la Santé Publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à (2) Belle Georges Douliet
du 15/03 de 6 h à 21 h au/...../..... de h à h (3),
à l'occasion (4) Marché brocante vide grenier

Veuillez agréer, madame le maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

La Balme de Sillingy, le 19.2.2023 Signature : 

- ARRÊTÉ du MAIRE N° 2023-028.ADM
6.4 Libertés publiques et pouvoirs de police

Je soussignée, **Séverine MUGNIER, maire de La Balme de Sillingy,**
- **VU** le Code de la Santé Publique, notamment ses articles D3335-16 à D3335-18,
- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2,
- **VU** la demande ci-dessus,

ARRÊTE

(1) M. Madame REVOL Sandrine - Assoc. Balm' Dance,
est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de 2^{ème} catégorie
le lundi 2^{er} mai 2023 de 6h à 21h
à l'occasion (3) brocante vide grenier de l'association,
à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Madame le Maire, auteure de l'acte, certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Fait à La Balme de Sillingy, le 7 mars 2023
Le Maire,
Séverine MUGNIER



Arrêté rendu exécutoire compte tenu de sa publication le :10/03/2023

ARRIVÉE
LE 3 MARS 2023
MARRIAGE
LA Mairie de CHARENTON LE PONT

[Faint rectangular stamp or box]

